



Assemblée générale

Distr. générale
11 décembre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Points 19, 20, 23, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 55, 57, 58, 59,
61, 106 et 110 de l'ordre du jour

Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

**La situation en Amérique centrale : progrès accomplis
vers la constitution d'une région de paix, de liberté,
de démocratie et de développement**

Question des îles Falkland (Malvinas)

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes
issus des grandes conférences et réunions au sommet
organisées par les Nations Unies dans les domaines
économique et social et dans les domaines connexes**

Culture de paix

**Les technologies de l'information et des communications
au service du développement**

Questions de politique macroéconomique

**Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence
internationale de 2002 sur le financement du développement
et de la Conférence d'examen de 2008**

Développement durable

Mondialisation et interdépendance

**Élimination de la pauvreté et autres questions
liées au développement**

Activités opérationnelles de développement

Vers des partenariats mondiaux

Développement social

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux



**Lettre datée du 4 décembre 2009, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de me référer au Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement, tenu les 30 novembre et 1^{er} décembre 2009 à Estoril (Portugal), dont le thème principal était « Innovation et savoir ».

Veillez trouver ci-joint le texte des documents adoptés lors du Sommet, y compris ceux de la « Déclaration de Lisbonne sur l'innovation et le savoir » (voir annexe I), du « Programme d'action » (voir annexe II) et des déclarations faites par les membres de la Conférence ibéro-américaine (voir annexe III).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes en tant que document officiel de l'Assemblée générale au titre des points 19, 20, 23, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 55, 57, 58, 59, 61, 106 et 110 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur
(*Signé*) José Filipe **Moraes Cabral**

**Annexe I à la lettre datée du 4 décembre 2009 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Déclaration de Lisbonne

Nous, chefs d'État et de gouvernement des pays ibéro-américains, réunis à Estoril (Portugal) les 30 novembre et 1^{er} décembre 2009, autour du thème « Innovation et savoir »,

Conscients que l'innovation et le savoir sont des instruments essentiels pour éliminer la pauvreté, lutter contre la faim et améliorer la santé de nos peuples, et pour parvenir à un développement régional durable, intégré, sans exclusive, équitable et respectueux de l'environnement, en accordant une attention particulière à la situation des économies les plus vulnérables,

Réaffirmant notre objectif commun de progresser vers des politiques publiques en matière d'innovation et de savoir qui favorisent l'équité, l'ouverture, la diversité, la cohésion et la justice sociale, ainsi que le plein respect de l'égalité des sexes, et qui contribuent à atténuer les effets de la crise financière et économique mondiale dans nos pays, dans le but ultime d'améliorer la qualité de vie de nos peuples,

Soulignant l'importance de la participation universelle, démocratique et équitable au débat et à la recherche de solutions à cette crise, qui n'est pas née dans l'espace ibéro-américain, et reconnaissant et encourageant les initiatives régionales destinées à la surmonter,

Réaffirmant notre attachement aux valeurs, aux principes et aux accords qui constituent le patrimoine ibéro-américain,

Ayant à l'esprit les précieuses contributions des réunions ministérielles sectorielles, des assemblées parlementaires, des administrations locales et des réunions des citoyens et des entreprises, et en particulier l'atelier et les séminaires consacrés aux aspects fondamentaux du thème de l'innovation et du savoir, organisés tout au long de l'année en Espagne, en Argentine, au Brésil, au Mexique et au Portugal,

Décisions

1. De donner la priorité à l'innovation dans le cadre des stratégies nationales de développement de nos pays, en élaborant et en mettant en œuvre des politiques publiques à moyen et à long terme, en matière budgétaire, financière ou de crédit, qui privilégient les agents de l'innovation et du savoir (entreprises, surtout les petites et moyennes entreprises, universités, centres de recherche-développement, pouvoirs publics et secteurs sociaux) et la population en général, et encouragent leur participation, stimulant ainsi l'instauration progressive d'une culture de l'innovation;

2. De renforcer les organismes nationaux d'innovation et de promouvoir la coopération solidaire entre les gouvernements ibéro-américains, en tirant parti des multiples synergies et complémentarités dans le respect des spécificités nationales;

3. De promouvoir la création d'un programme nouveau et ambitieux dont l'élaboration sera confiée à un groupe de travail constitué de responsables gouvernementaux de chaque pays, sous la coordination du Secrétariat général ibéro-américain. Il devra s'agir d'un programme de recherche appliquée et d'innovation technologique, ouvert sans exclusive à tous les pays et venant compléter les programmes déjà en place, avec lesquels il devra être étroitement coordonné. Ce Programme visera aussi à contribuer à l'élaboration d'un modèle plus équilibré d'appropriation sociale et économique du savoir dans le cadre des sociétés ibéro-américaines;

4. De promouvoir, par l'intermédiaire du Forum des responsables de l'enseignement supérieur, de la science et de l'innovation, la coordination et la création de synergies et d'interactions entre les divers programmes, initiatives et travaux menés dans les domaines de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement supérieur qui s'inscrivent dans l'espace ibéro-américain du savoir;

5. De faire valoir comme condition essentielle de la promotion de l'innovation l'importance cruciale du renforcement de l'offre et de l'amélioration de la qualité du travail fourni par les peuples ibéro-américains;

6. D'élaborer et d'appuyer des stratégies en faveur de l'insertion professionnelle, de la promotion de l'apprentissage et de l'élargissement des garanties et de la qualité de l'emploi, y compris l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) et le télétravail en vue de la création d'emplois décents;

7. D'encourager le développement scientifique et technologique et l'initiative publique et privée en vue d'accroître l'investissement dans la recherche-développement, la formation et la conservation de talents et de ressources humaines qualifiées dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, et l'appui à l'enseignement à tous les niveaux, en s'efforçant d'assurer le fonctionnement ouvert des systèmes nationaux relatifs à la science et à la technologie, et de promouvoir au plus haut niveau la qualité scientifique;

8. De promouvoir et d'encourager l'investissement dans l'infrastructure de communication, en assurant l'accès généralisé à la large bande, en particulier dans les secteurs où les possibilités sont réduites et dans les zones rurales;

9. Appuyer les stratégies qui visent à universaliser l'accès aux technologies de l'information et des communications (TIC) et le développement des données numériques, notamment grâce à des programmes de vulgarisation de l'informatique et de la technologie pour garantir l'appropriation sociale du savoir;

10. D'élaborer ou de promouvoir des programmes qui garantissent le transfert de technologies aux pays en développement, spécialement dans l'espace ibéro-américain, l'objectif étant de remédier au règlement des problèmes économiques, environnementaux et sociaux de la région;

11. D'encourager le respect des savoirs ancestraux, traditionnels et locaux, et le retour à ces savoirs, en particulier ceux des peuples autochtones ibéro-américains et des groupes d'ascendance africaine, et promouvoir leur intégration dans les processus d'innovation;

12. De promouvoir la collaboration internationale dans le domaine de la science et de la technologie et garantir la liberté d'enseignement en tant que source essentielle d'une culture démocratique et de l'innovation;

13. D'encourager une coopération accrue entre le secteur universitaire aux différents niveaux, les centres de recherche et les entreprises publiques et privées, pour créer des synergies et des réseaux d'emploi propices au transfert et à l'intégration des résultats de la recherche dans la production, l'enseignement, le marché et la société en général, afin qu'elle réponde de manière plus concrète aux besoins des communautés, en influant tangiblement sur les performances des pays ibéro-américains en matière d'innovation et de progrès scientifique et technologique;

14. D'encourager la coopération coordonnée avec d'autres organisations, réseaux ou programmes, régionaux ou internationaux, dans les domaines de la science et de la technologie, de l'innovation et de l'enseignement supérieur, à l'appui du rôle international de l'espace ibéro-américain du savoir; et de créer des conditions favorables à l'attribution de ressources permettant de favoriser l'innovation dans les petites et moyennes entreprises;

15. D'approfondir la coopération ibéro-américaine en matière d'innovation et de savoir en vertu des principes de solidarité, d'humanisme et de complémentarité, en reconnaissant les asymétries de la région ainsi que les particularités, les besoins et les spécificités de nos peuples, et en mettant particulièrement l'accent sur l'orientation scolaire pour faire en sorte que tous les pays membres tirent profit de la Conférence ibéro-américaine;

16. D'encourager la mise en œuvre, dans les universités, de stratégies de renforcement de l'apprentissage et de mise en valeur de la recherche scientifique et technologique, qui soient au service des communautés et correspondent à la réalité et aux besoins de nos peuples;

17. De renforcer la constitution de ressources et de talents humains dans le domaine de l'innovation scientifique et technologique, en essayant d'attirer davantage de jeunes vers les carrières scientifiques, comme cela est souligné dans la Déclaration de San Salvador, et de promouvoir la culture ainsi que la vulgarisation et l'enseignement scientifiques en tenant compte des caractéristiques interculturelles de chaque société, y compris en encourageant les initiatives propices au recrutement des jeunes diplômés dans les organismes publics ou privés et les centres de recherche;

18. Assurer et faciliter l'accès aux technologies de l'information et des communications (TIC) et leur utilisation, en toute liberté et sécurité, pour l'ensemble de la société, en particulier parmi les enfants, les jeunes et les personnes handicapées, en encourageant l'inclusion et l'égalité, spécialement entre les sexes, les générations et les territoires, et en faisant de l'accès un droit élémentaire et universel;

19. De faire valoir le rôle essentiel de l'État pour ce qui est d'encourager et de coordonner les initiatives et les politiques d'innovation dans le domaine économique et social;

20. D'engager les efforts nécessaires, dans l'espace ibéro-américain, pour incorporer les éléments de l'innovation dans les politiques publiques en vue

d'améliorer la qualité et l'efficacité des services que l'État fournit à la société en général;

21. D'encourager l'échange et le transfert de technologies entre les entreprises et les gouvernements des pays de la région, selon le concept d'innovation ouverte;

22. De réaffirmer l'importance de l'innovation, du savoir et du transfert de technologies face au changement climatique et, à cet égard, de continuer à participer activement et de manière coordonnée à la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Copenhague du 7 au 18 décembre 2009;

23. De promouvoir et encourager l'utilisation de l'énergie provenant de sources renouvelables et de lutter contre le changement climatique;

24. De contribuer, conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées, à un effort mondial de réduction des émissions de gaz à effet de serre, fondé sur des objectifs nationaux quantifiés pour les pays développés et des mesures d'atténuation adaptées aux particularités nationales, tenant compte de la situation des pays en développement, et soutenues par des flux de financement et un transfert de technologie suffisants;

25. De s'employer à ce que l'adaptation des pays en développement aux effets négatifs du changement climatique soit soutenue par des flux financiers internationaux nouveaux et supplémentaires, suffisants et prévisibles;

26. De défendre le renforcement de l'appui financier et technologique des pays développés en faveur des pays en développement dans le domaine du changement climatique, en mettant en avant le rôle clef que doit jouer à cet égard le financement public international; et de reconnaître également le rôle complémentaire que le secteur privé pourra jouer en faveur des mesures d'atténuation et des technologies non polluantes;

27. De mettre en valeur les pratiques optimales pour relever comme il convient les défis liés à la crise financière et économique internationale, qui a également été un thème du débat tenu lors du présent Sommet; d'appuyer, à cet égard, l'augmentation substantielle du capital de la Banque interaméricaine de développement et de la Banque mondiale afin de s'assurer qu'elles disposent de ressources suffisantes pour s'acquitter de leurs mandats en matière de financement du développement; de faire en sorte que le processus d'accroissement du capital de la Banque interaméricaine de développement aboutisse lors de la prochaine Assemblée des gouverneurs, qui aura lieu en mars 2010, et que le processus de réforme de la Banque mondiale s'achève lors des prochaines réunions du printemps qui se tiendront en avril 2010, et de contribuer à l'adoption de mesures d'efficacité et de rationalité s'agissant des pratiques en vigueur dans ces institutions; et, à cet égard, d'exprimer sa détermination à participer et contribuer activement à un processus de vaste et profonde transformation de l'architecture financière internationale;

28. De faire appliquer l'accord conclu lors du présent Sommet et de demander au Secrétariat général ibéro-américain de donner suite aux mandats issus du Programme d'action de Lisbonne, qui fait partie intégrante de la présente Déclaration;

29. De remercier le Gouvernement paraguayen d'avoir offert d'organiser le vingt et unième Sommet des chefs d'État et de gouvernement en 2011;

30. De réitérer l'expression de notre reconnaissance au Gouvernement argentin, qui accueillera à Mar del Plata le vingtième Sommet ibéro-américain en 2010, et au Gouvernement espagnol, qui accueillera à Cadix le Sommet de 2012;

31. De remercier le Secrétariat général ibéro-américain pour les travaux qu'il a menés en 2009, conformément aux mandats issus des sommets;

32. De prendre note de l'entrée dans la Conférence ibéro-américaine du Royaume de Belgique et de la République d'Italie en tant qu'observateurs associés, et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), du Système économique latino-américain et caribéen, de la Faculté latino-américaine de sciences sociales (FLACSO), de l'Union latine (UL) et de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECS) en tant qu'observateurs consultatifs;

33. D'exprimer nos remerciements les plus vifs au peuple et aux autorités du Portugal pour la qualité de leur accueil à l'occasion de ce dix-neuvième Sommet des chefs d'État et de gouvernement.

Nous souscrivons à la présente Déclaration, établie le 1^{er} décembre 2009 à Estoril (Portugal), en deux exemplaires originaux faisant également foi, dans les langues espagnole et portugaise.

**Annexe II à la lettre datée du 4 décembre 2009 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Programme d'action de Lisbonne

Nous, les chefs d'État et de gouvernement ibéro-américains, ayant à l'esprit les objectifs énoncés dans la Déclaration du dix-neuvième Sommet ibéro-américain, ainsi que les débats consacrés au thème « Innovation et savoir » et aux autres thèmes inscrits à l'ordre du jour de la Conférence, et conformément aux mandats issus des sommets antérieurs,

Prenons les décisions suivantes, qui constituent le Programme d'action :

1. Promouvoir la création d'un programme nouveau et ambitieux dont l'élaboration sera confiée à un groupe de travail constitué de responsables gouvernementaux de chaque pays, coordonné par le Secrétariat général ibéro-américain. Il devra s'agir d'un programme de recherche appliquée et d'innovation technologique, ouvert sans exclusive à tous les pays et venant compléter les programmes déjà en place, avec lesquels il devra être étroitement coordonné. Ce programme visera aussi à contribuer à l'élaboration d'un modèle plus équilibré d'appropriation sociale et économique du savoir dans le cadre des sociétés ibéro-américaines. Une fois ce programme défini, le secrétariat en sera assuré par l'Agence de financement des études et projets (FINEP) du Brésil, selon la disponibilité exprimée par la République brésilienne;

2. Promouvoir la conception, l'élaboration et la coordination des politiques publiques nationales destinées à universaliser l'accès aux technologies de l'information et des communications (TIC) en tant qu'éléments importants au regard du développement économique et social de nos pays, y compris les alliances entre secteur privé et secteur public, en se donnant pour objectif stratégique la promotion de l'instauration d'une société de l'information et du savoir, sans exclusive, axée sur les personnes et tournée vers le développement. Favoriser l'accès aux TIC et leur utilisation, en toute liberté et sécurité, par les jeunes et par les enfants ibéro-américains, garçons et filles, et engager tous les pays à redoubler d'efforts pour garantir l'utilisation protégée de ces outils, en combattant toutes les formes de violation des droits de l'enfant, en particulier la pédopornographie;

3. Élaborer un plan spécifique pour favoriser l'insertion professionnelle, la promotion de l'apprentissage et l'élargissement des garanties et de la qualité de l'emploi pour les jeunes, garçons et filles, y compris l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) et le télétravail;

4. Appuyer l'initiative du Secrétariat général ibéro-américain d'organiser chaque année, en coordination avec le Forum des responsables de l'enseignement supérieur, de la science et de l'innovation, une réunion ibéro-américaine sur la science, la technologie et l'innovation, pour contribuer au développement de ces domaines dans la région et à l'échange de bonnes pratiques;

5. Encourager le respect des savoirs ancestraux, traditionnels et locaux, et le retour à ces savoirs, en particulier ceux des peuples autochtones ibéro-américains et

des groupes d'ascendance africaine, et promouvoir leur intégration dans les processus d'innovation;

6. Confier au Secrétariat général ibéro-américain la conduite d'une étude qui serve de base au lancement d'un programme ibéro-américain, qui pourrait être présenté lors d'une éventuelle réunion organisée à Buenos Aires, consacrée à la propriété industrielle et à la promotion du développement, qui fasse fond sur l'échange d'informations grâce aux interfaces des bases de données publiques relatives à la propriété industrielle en langues espagnole et portugaise, ainsi que le renforcement des activités de sensibilisation qui existent déjà et la promotion du transfert de technologies. Cette étude devra s'intéresser en particulier aux bureaux de la propriété intellectuelle, au secteur universitaire et de la recherche et au secteur des entreprises, en particulier des petites et moyennes entreprises;

7. Valoriser les efforts déployés dans l'espace ibéro-américain du savoir et le rôle du Forum ibéro-américain de l'enseignement supérieur, de la science et de l'innovation pour intégrer de manière harmonieuse les initiatives et les programmes menés dans ce domaine, tels ceux mis en œuvre dans le cadre du Programme de coopération scientifique et technique ou du Programme de mobilité universitaire Pablo Neruda, entre autres. Prendre note de l'élan donné par le troisième Forum au renforcement des systèmes nationaux d'évaluation de la qualité et de l'accréditation des programmes et établissements d'enseignement supérieur, qui peut contribuer à la dynamique de la coopération et à la reconnaissance des crédits universitaires, conformément à la législation en vigueur dans chaque pays. Demander au Secrétariat général ibéro-américain, à l'Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture (OEI) et au Conseil universitaire ibéro-américain de continuer à appuyer et à renforcer le Forum et à encourager la recherche de sources de financement publiques et privées;

8. Demander au Secrétariat général ibéro-américain de continuer à analyser les effets de la crise économique et financière mondiale dans les pays ibéro-américains, et de coopérer aux dialogues sur la question que les gouvernements des États membres jugent opportuns, et de les promouvoir, conformément au mandat issu du dix-huitième Sommet de San Salvador et en accordant l'attention voulue, entre autres, aux conclusions de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, qui s'est tenue à New York du 24 au 26 juin 2009, ainsi que de la réunion extraordinaire des ministres ibéro-américains des finances, tenue à Porto (Portugal), de la réunion internationale sur le rôle de la banque dans le relèvement des économies ibéro-américaines, tenue à Madrid, de la réunion d'économistes sur les initiatives en faveur du relèvement durable des économies de l'espace ibéro-américain, tenue à Santander (Espagne) et du Séminaire ibéro-américain sur les politiques sociales en temps de crise, organisé à Asunción;

9. Assurer la continuité de la collaboration avec le Haut-Représentant des Nations Unies pour l'Alliance des civilisations, s'agissant en particulier de donner suite aux conclusions du deuxième Forum de l'Alliance des civilisations, organisé à Istanbul en avril dernier. Dans ce cadre de collaboration, réitérer l'invitation faite aux pays ibéro-américains qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer au Groupe des Amis de l'Alliance des civilisations;

10. Demander aussi au Secrétariat général ibéro-américain de commencer à formuler une stratégie régionale ibéro-américaine pour le dialogue interculturel, en

étroite coordination avec le Haut-Représentant des Nations Unies pour l'Alliance des civilisations, les coauteurs de l'initiative et les pays concernés, et de contribuer aux préparatifs du troisième Forum mondial de l'Alliance des civilisations, qui se tiendra à Rio de Janeiro (Brésil) les 27 et 28 mai 2010;

11. Reconnaître la pertinence de la réunion des hautes autorités sur le thème « Non-discrimination, égalité et diversité », organisée à Buenos Aires les 24 et 25 septembre et, à cet égard, appuyer les décisions énoncées dans le document de base adopté lors de ladite réunion;

12. Prendre note de la tenue à Brasilia, du 4 au 6 novembre, du Séminaire ibéro-américain de jeunes dirigeants autochtones et d'ascendance africaine, et de la tenue au Salvador, du 15 au 17 novembre, du Séminaire sur les expériences ibéro-américaines en matière de politiques publiques de promotion de l'égalité ethnoraciale dans la perspective de la problématique hommes-femmes;

13. Appeler l'attention sur le lancement du Programme de renforcement de la coopération Sud-Sud ibéro-américaine et la désignation de son administrateur, ainsi que l'adoption et la publication de la troisième édition du Rapport sur la coopération Sud-Sud dans l'espace ibéro-américain;

14. Réitérer l'engagement en faveur du développement régional intégré, sans exclusive et équitable, en tenant compte du fait qu'il importe d'assurer un traitement préférentiel aux pays dont l'économie est peu développée qui sont les plus vulnérables, parmi lesquelles celles des pays en développement sans littoral;

15. Réaffirmer l'Engagement de Montevideo sur les migrations et le développement, en tant que référence pour la gestion de la migration internationale, le respect et la protection des droits de l'homme des migrants, et souligner son intérêt pour les sociétés d'origine et d'accueil. Réaffirmer, dans ce contexte, la pertinence toute particulière de la deuxième réunion du Forum ibéro-américain sur les migrations et le développement, qui aura lieu au Salvador au cours du deuxième trimestre 2010. Souligner qu'il importe de continuer à progresser dans la mise en œuvre de l'Engagement de Montevideo et du Programme d'action de Cuenca, la coopération entre le Secrétariat général ibéro-américain, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), le Centre de démographie d'Amérique latine et des Caraïbes (CELADE) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) constituant le cadre le plus approprié à cet égard, avec la participation nécessaire des organismes nationaux qui s'occupent des migrations dans chaque pays;

16. S'engager à mener des politiques publiques transparentes, concertées et tenant compte de la problématique hommes-femmes et à y donner suite, dans le plein respect des droits de l'homme, pour faire face à la violence et à l'insécurité publique, en demandant au Secrétariat général ibéro-américain de prendre les mesures nécessaires pour organiser le troisième Forum ibéro-américain sur ce thème en 2010;

17. Saluer l'initiative visant à créer un observatoire ibéro-américain de la justice, émanant d'une décision de la Commission déléguée de la Conférence des ministres de la justice des pays ibéro-américains, en se félicitant du rapprochement entre les réseaux IberRed et Eurojust en tant qu'instrument de lutte contre la criminalité organisée. Exprimer notre satisfaction quant à l'initiative du Sommet

judiciaire ibéro-américain relative à l'intégrité, à la transparence et à l'obligation redditionnelle du pouvoir judiciaire;

18. Se féliciter des activités qu'il a été convenu d'organiser dans le cadre ibéro-américain pour célébrer le bicentenaire des indépendances ibéro-américaines aux échelles nationale, sous-régionale, locale et ibéro-américaine. Faire valoir les efforts et les initiatives nationales qui sont engagées pour commémorer l'indépendance des peuples d'Amérique;

19. Réaffirmer notre attachement à la promotion et à la protection des droits de l'homme, en particulier en échangeant des données d'expérience et des bonnes pratiques en la matière, s'agissant surtout des politiques publiques, en demandant au Secrétariat général ibéro-américain de poursuivre les actions engagées dans ce domaine;

20. Renforcer le rôle et la responsabilité des États, en instaurant des politiques publiques novatrices qui garantissent le droit à la santé des populations, surtout les plus vulnérables, en allouant des ressources substantielles aux soins de santé primaires, en vertu des principes d'équité, de solidarité, d'universalité, d'intégralité et de participation. Mettre en commun les données d'expérience ayant une incidence sur la réduction des inégalités, l'accès aux soins de santé et la réalisation plus rapide des buts fixés dans les objectifs du Millénaire pour le développement;

21. Appuyer les engagements pris à la onzième Conférence ibéro-américaine des ministres de la santé sur le thème « Innovation et soins de santé primaires »; soutenir la création d'un groupe de travail constitué d'El Salvador, du Portugal et de l'Argentine, qui élaborera le Plan d'action pour 2009-2011 nécessaire au développement et au renforcement des systèmes intégrés de santé, devant être soumis à l'examen de tous les pays membres;

22. Donner suite au processus de ratification de la Convention multilatérale ibéro-américaine sur la sécurité sociale, à laquelle il a été souscrit lors du dix-septième Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement, afin d'en permettre l'entrée en vigueur et de permettre aussi la signature de l'Accord d'application connexe, dont le texte a été adopté à la septième Conférence des ministres et des dirigeants responsables de la sécurité sociale. Adopter la Stratégie ibéro-américaine de sécurité et de santé au travail, en demandant à l'Organisation ibéro-américaine de sécurité sociale de poursuivre les travaux liés à son élaboration et à sa mise en œuvre. Prendre note des avancées enregistrées dans l'exécution du Plan d'action de San Salvador pour ce qui est de la situation des personnes âgées dans la région, et exhorter à poursuivre les travaux à cet égard;

23. Progresser dans la définition et la concrétisation par pays des objectifs pour 2021 convenus lors de la dix-neuvième Conférence ibéro-américaine sur l'éducation et dans le cadre des mécanismes de financement qui seront présentés au vingtième Sommet des chefs d'État et de gouvernement;

24. Appeler l'attention sur le lancement de l'expérience pilote du Programme de mobilité universitaire Pablo Neruda, en espérant qu'elle évolue de manière socialement inclusive, nécessitant que l'on évalue son incidence sur l'échange efficace au niveau de la formation supérieure entre les pays membres du Programme;

25. Remercier le Gouvernement chilien de sa contribution à la création et au fonctionnement du Fonds ibéro-américain pour le développement de l'enfant, qui a permis d'exécuter dans 12 pays latino-américains huit projets spécifiques concernant le renforcement des systèmes intégrés de protection de l'enfant, devant s'achever en 2010. Appeler en outre l'attention sur l'exécution du Programme de formation aux politiques relatives à l'enfant;

26. Prendre note du lancement du Plan ibéro-américain de coopération et d'intégration de la jeunesse (2009-2015), en particulier pour ce qui touche à la participation des jeunes, au renforcement institutionnel et à la mise en œuvre de la Convention ibéro-américaine sur les droits des jeunes, et continuer à appuyer la stratégie d'exécution dudit Plan;

27. Pour garantir des conditions d'égalité dans le secteur scientifique et technologique, considérer comme essentielle l'évaluation de l'incidence des politiques relatives à l'innovation et au savoir en termes de problématique hommes-femmes et d'appartenance ethnique;

28. Réaffirmer notre plus ferme condamnation de tous types de violence dirigée contre les femmes, y compris la traite des êtres humains, qui touche spécialement les femmes et surtout les filles. Nous féliciter du lancement de la Campagne ibéro-américaine contre la violence sexiste, à l'initiative de quelques-uns de nos gouvernements et en collaboration avec le Secrétariat général ibéro-américain et l'Organisation ibéro-américaine de la jeunesse. Former le vœu que cette campagne permettra de sensibiliser la communauté ibéro-américaine à un problème aussi grave, et que, conjuguée à d'autres initiatives, en particulier la campagne du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes », elle contribuera à l'intensification des efforts déployés pour que tous les pays adoptent les mesures nécessaires afin de mettre un terme aux mauvais traitements que subissent les femmes. À cet égard, souligner que le Guatemala a été le premier pays à lancer cette campagne, dans le cadre du Conseil de cohésion sociale, avec l'appui des Nations Unies;

29. Prendre note de l'état d'avancement du Programme de gestion des ressources hydriques dans le cadre de la Conférence des directeurs ibéro-américains de l'eau (CODIA) et saluer la tenue du Séminaire genre et eau;

30. Prendre note de l'initiative nationale « Yasuní ITT », engagée par l'Équateur, visant entre autres choses à explorer et développer d'autres sources de recettes, à réduire l'exploitation non viable des ressources naturelles et à optimiser la conservation de la biodiversité;

31. Prendre note aussi des conclusions de la huitième Réunion des responsables de la circulation et de la sécurité routières dans les pays ibéro-américains, organisée à Santiago (Chili) le 14 juin 2009, en tant qu'instruments propices à l'amélioration de la sécurité routière dans la région ibéro-américaine grâce aux efforts visant à recueillir des données fiables sur les accidents de la circulation, à la mise en place de politiques autoritaires et à un processus plus rigoureux de délivrance des permis de conduire;

32. Prendre note des conclusions de la première Réunion ibéro-américaine et caribéenne sur la sécurité routière, autour du thème « Protéger les vies », en demandant au Secrétariat général ibéro-américain de continuer à soutenir la mise en

œuvre des Principes de Madrid. Souligner l'importance de la création de l'Association ibéro-américaine de la sécurité routière et de l'initiative destinée à promouvoir la création d'une Fédération ibéro-américaine des victimes d'accidents de la circulation, et saluer la tenue de la deuxième Réunion ibéro-américaine et caribéenne sur la sécurité routière, qui aura lieu au Mexique en 2011, en demandant au Secrétariat général ibéro-américain de participer à son organisation;

33. Demander au Secrétariat général ibéro-américain et au Programme ibéro-américain de coopération interinstitutionnelle en faveur des petites et moyennes entreprises (IBERPME) de poursuivre les travaux consacrés au recensement des bonnes pratiques et à leur conversion en politiques publiques à l'appui des petites et moyennes entreprises, en particulier dans la perspective de l'innovation technologique et de la gestion, et de veiller aussi à ce que cette expérience soit étendue à d'autres secteurs, comme celui des entreprises de production sociale. Saluer l'action menée par le Projet connexe IBERQUALITAS et par le Secrétariat général ibéro-américain s'agissant de la diffusion des processus de certification de qualité ISO 9001 dans les petites et moyennes entreprises, en demandant au Secrétariat de chercher des solutions permettant d'élargir ces processus, dans la mesure où la demande émane des États membres;

34. Appeler l'attention sur l'engagement pris, à la première Conférence ibéro-américaine des ministres des communications, de promouvoir, au moyen d'initiatives conjointes, l'accès aux technologies de l'information et de la communication, ainsi que la volonté expresse des pays présents d'inscrire le secteur des communications à l'ordre du jour des sommets ibéro-américains des chefs d'État et de gouvernement;

35. Reconnaître que le Plan d'action régional de la société de l'information en Amérique latine et aux Caraïbes (eLAC2010) est une contribution majeure à l'impulsion donnée par les TIC à la promotion des objectifs du Millénaire pour le développement, en vue d'instaurer un société de l'information inclusive, tournée vers le développement et axée sur la personne, l'objectif primordial étant de réduire la pauvreté dans la région;

36. Faire valoir l'action menée par le projet connexe « TIC et inclusion sociale » dans le cadre du recensement des bonnes pratiques en vue de parvenir à un développement durable faisant appel aux TIC dans des secteurs comme l'élevage, l'éducation et le tourisme, qui permettront d'élargir sa mise en œuvre ainsi que l'accès offert aux secteurs économiques moins avancés;

37. Promouvoir une meilleure valorisation du tourisme dans les économies ibéro-américaines, en mettant l'accent sur les politiques publiques et l'investissement dans une formation de qualité, l'innovation et les nouvelles technologies appliquées au tourisme;

38. Saluer l'adoption par la onzième Conférence ibéro-américaine des ministres de la fonction publique et de la réforme de l'État de la Charte ibéro-américaine de la participation citoyenne à l'administration publique, qui promeut l'éthique dans l'administration publique, accroît les moyens institutionnels nécessaires pour assurer la gouvernance démocratique, la réalisation des objectifs de développement fondée sur les principes d'inclusion, de justice et d'équité sociale et la coordination efficace de la coopération dans ces domaines;

39. Saluer la deuxième série de diplômés de l'École ibéro-américaine d'administration publique sanctionnant le programme « Élaboration et évaluation des politiques publiques et innovation », conformément aux directives issues de la réunion des ministres de la présidence et ministres équivalents;

40. Continuer à encourager la création du Centre virtuel ibéro-américain d'études sur la paix et la sécurité internationales, conformément à l'accord conclu lors des sommets tenus à Santiago du Chili et El Salvador, afin de favoriser le transfert de données d'information, de recherche et d'expérience universitaires ainsi que les contacts permanents entre les collèges militaires ibéro-américains, en tirant parti des avantages du réseau virtuel et des nouvelles technologies de l'information;

41. Souligner les résultats de la septième Réunion des directeurs d'académies, d'instituts et d'écoles diplomatiques ibéro-américaines, tenue les 19 et 20 octobre 2009 à Lisbonne, en particulier l'importance du thème central du Sommet « Innovation et savoir » en tant qu'instrument de formation théorique et pratique des diplomates;

42. Appuyer la décision des directeurs d'académies, d'instituts et d'écoles diplomatiques ibéro-américaines d'énoncer un programme d'action qui permettra l'échange d'informations et de formes novatrices de transfert des connaissances aux diplomates ibéro-américains, en leur offrant une formation professionnelle continue;

43. Saluer la décision prise de publier deux fois par an une revue consacrée à des thèmes d'actualité, et destinée à faire connaître les travaux des élèves des universités et instituts diplomatiques;

44. Souligner la mise en place du quatrième Cours annuel de spécialisation des jeunes diplomates ibéro-américains, à Lisbonne, durant le quatrième trimestre 2009, en coordination avec l'Institut diplomatique du Ministère des affaires étrangères de la République du Portugal et avec le soutien financier de l'Agence espagnole de la coopération internationale et du développement et du Secrétariat général ibéro-américain;

45. Appeler l'attention sur les progrès enregistrés quant au Prix ibéro-américain des entrepreneurs novateurs, conformément au mandat défini lors du Sommet d'El Salvador;

46. Nous féliciter, dans le cadre de l'exécution du Plan d'action de la Charte culturelle ibéro-américaine, de la tenue à Sao Paulo (Brésil), en octobre, du deuxième Congrès de la culture ibéro-américaine, sur le thème « Culture et transformation sociale », et saluer également l'organisation du troisième Congrès de la culture ibéro-américaine à Medellin (Colombie), en juin 2010;

47. Souligner les conclusions encourageantes issues de la douzième Conférence ibéro-américaine de la culture, sur le thème « Portugais et espagnol : langues en partage et instruments d'identité, de créativité et de multiculturalisme », et exhorter les ministres de la culture à mettre en œuvre les activités convenues;

48. Approuver la transformation de l'initiative IBERORQUESTAS (orchestres de jeunes) en un Programme ibéro-américain, et reconnaître le travail accompli par le maestro vénézuélien José Antonio Abreu, la Fondation d'État pour le système national des orchestres des jeunes et des enfants du Venezuela (FESNOJIV) et les pays qui participent au Programme et contribuent à l'édification de l'espace musical ibéro-américain, et saluer aussi la constitution de l'Orchestre des jeunes ibéro-américains;

49. Reconnaître l'utilité des initiatives des pays ibéro-américains pour l'enseignement du portugais dans les pays de langue espagnole, et de l'espagnol dans les pays de langue portugaise, encouragées aussi bien au plan bilatéral que dans le cadre des processus d'intégration régionale, en prenant exemple sur le MERCOSUR. Apprécier le fait que les pays lusophones de l'espace ibéro-américain soient prêts à élaborer et entreprendre des initiatives de formation de professeurs de portugais, de l'enseignement de base à l'enseignement supérieur, dans les systèmes éducatifs des pays qui décideront de rendre obligatoire l'apprentissage du portugais comme langue étrangère, ou de mettre en place un enseignement bilingue en espagnol et en portugais. Souligner, à cet égard, la disponibilité de l'Institut Camões, qui contribuera à la réalisation de cet objectif grâce aux ressources numériques et aux formations offertes par son Centre virtuel;

50. Demander au Secrétariat général ibéro-américain d'élaborer une étude permettant d'évaluer le Programme ibéro-américain de coopération en matière de bibliothèques publiques, en collaboration avec le Centre régional de promotion du livre en Amérique latine, dans les Caraïbes, en Espagne et au Portugal (CERLALC) et dans le cadre du Guide pratique;

51. Reconnaître le travail mené dans le cadre du programme IBERMEDIA en vue d'élargir la diffusion, la présentation et la commercialisation du cinéma ibéro-américain auprès des télévisions publiques ibéro-américaines, et demander aux pays membres de prendre les mesures nécessaires pour renforcer ce programme;

52. Reconnaître le programme DOCTV Iberoamérica en tant que programme de la Conférence des autorités audiovisuelles et cinématographiques ibéro-américaines (CAACI), constituée des responsables des services audiovisuels, des télévisions publiques et des associations de producteurs indépendants des pays ibéro-américains, en cherchant à mettre en œuvre des politiques publiques intégrées qui encouragent la production et la télédiffusion de documentaires en en garantissant la diffusion;

53. Demander au Secrétariat général ibéro-américain, pour faire suite aux mesures énoncées dans le document intitulé « Renforcement institutionnel de la Conférence ibéro-américaine », adoptées lors du dix-huitième Sommet ibéro-américain, de présenter dès que possible des propositions concrètes destinées à mieux articuler, coordonner et rationaliser le fonctionnement de la Conférence ibéro-américaine et à en tirer le meilleur parti;

54. Demander au Secrétariat général ibéro-américain d'élaborer en 2010 une proposition concernant un nouveau Guide pratique de la coopération ibéro-américaine dans lequel soient réunis, entre autres thèmes, tous les aspects structurels de la gestion des programmes, initiatives et projets connexes, le rôle des responsables de la coopération et du Secrétariat général ibéro-américain, ainsi qu'une révision de la Stratégie de coopération ibéro-américaine adoptée en 2007 lors du Sommet de Santiago du Chili, en vue de renforcer la coopération ibéro-américaine dans l'avenir;

55. Demander aussi au Secrétariat général ibéro-américain de réaliser une étude, en consultation avec les pays membres, pour analyser l'application des instruments et accords et, le cas échéant, de réfléchir à la pertinence et à la viabilité de la modification des accords de Bariloche et de Santa Cruz de la Sierra, s'agissant des dispositions relatives à la coopération et, selon les conclusions de cet examen, proposer une réforme aux fins du renforcement de la coopération ibéro-américaine;

56. Demander en outre au Secrétariat général ibéro-américain de promouvoir la rationalisation du nombre d'initiatives de coopération et d'œuvrer à ce que la majorité de celles qui ont été présentées lors des sommets antérieurs deviennent des programmes ou soient intégrées à des programmes issus des sommets, dans un délai raisonnable et conformément au Guide pratique de la coopération ibéro-américaine;

57. Considérer comme achevée l'Initiative ibéro-américaine relative aux entreprises touristiques;

58. Demander au Secrétariat général ibéro-américain de présenter une proposition tendant à l'augmentation des ressources provenant du budget ordinaire et d'autres fonds propres alloués au Programme de renforcement de la coopération Sud-Sud ou à d'autres programmes que détermineront les responsables de la coopération, l'objectif étant de parvenir à 5 % en 2011 et à 10 % en 2012;

59. Appuyer les programmes et initiatives à caractère culturel qui en font la demande en appliquant le critère des quotas différenciés, conformément à la proposition adoptée lors de la douzième Conférence ibéro-américaine de la culture;

60. Se féliciter de l'initiative prise par le Mexique, conjointement avec le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), d'inviter les responsables de la coopération ibéro-américaine à participer au Forum de dialogue sur les politiques de coopération pour le développement, organisé le 29 septembre à Mexico;

61. Remercier les Gouvernements argentin, brésilien, espagnol, mexicain et portugais pour leur soutien décisif à l'organisation des séminaires sur l'innovation et le savoir, qui ont apporté des contributions essentielles à l'examen du thème central du Sommet d'Estoril;

62. Approuver la liste de 10 réunions ministérielles intersectorielles à organiser en Argentine, dans le cadre du vingtième Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de Gouvernement, autour des thèmes suivants : administration publique; agriculture; culture; éducation; problématique hommes-femmes; enfance et adolescence; santé; travail; tourisme et logement et développement urbain. De la même manière, approuver la tenue en 2010 des réunions ministérielles sectorielles consacrées aux thèmes suivants : justice (Mexique); jeunesse (République dominicaine); environnement (Guatemala); et présidence (Portugal);

63. Demander au Secrétariat général ibéro-américain de poursuivre l'organisation des journées de la coopération ibéro-américaine, étant donné les résultats fructueux des expériences menées au Pérou et au Guatemala;

64. Prendre note de l'adoption par le quatrième Forum ibéro-américain des administrations locales, tenu à Lisbonne les 19 et 20 novembre, de la Charte ibéro-américaine d'autonomie locale, qui rassemble les propositions de décentralisation administrative et politique des municipalités ibéro-américaines;

65. Remercier et féliciter D. Miguel Hakim Simón, Secrétaire à la coopération ibéro-américaine, qui a quatre années durant contribué au renforcement de la coopération ibéro-américaine, en posant les bases d'une transparence accrue et de la diffusion des activités et des initiatives menées à bien par la Communauté ibéro-américaine en matière de coopération.

**Annexe III à la lettre datée du 4 décembre 2009 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

**Déclarations spéciales présentées par des participants
à la Conférence ibéro-américaine et adoptées
au dix-neuvième Sommet ibéro-américain**

Communiqué spécial de la présidence sur la situation au Honduras

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ibéro-américains, réunis à Estoril (Portugal), ont évoqué les faits survenus dans la République du Honduras, y compris les élections du 29 novembre 2009. Ils ont ainsi pu s'informer et prendre connaissance de la situation telle que décrite par le Gouvernement hondurien.

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ibéro-américains condamnent le coup d'État survenu au Honduras et jugent inacceptables les violations graves des droits de l'homme et des libertés fondamentales commises à l'encontre du peuple hondurien. À cet égard, ils considèrent que le rétablissement du Président José Manuel Zelaya dans les fonctions pour lesquelles il avait été démocratiquement élu afin qu'il s'en acquitte jusqu'au terme de son mandat constitutionnel constitue une étape essentielle pour le rétablissement de l'ordre constitutionnel.

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ibéro-américains lancent un appel pressant pour qu'il soit mis fin au harcèlement dont fait l'objet l'hôtel diplomatique du Brésil à Tegucigalpa et pour que soient garanties l'inviolabilité de cette représentation et des personnes placées sous sa protection ainsi que la liberté de mouvement de ses agents et de l'ensemble du corps diplomatique accrédité au Honduras, dans le strict respect de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques.

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ibéro-américains continueront d'œuvrer activement à une solution qui permette d'instaurer un dialogue national au Honduras et d'y rétablir la démocratie dont le peuple hondurien a été dépossédé.

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ibéro-américains se déclarent fermement décidés à défendre la démocratie dans l'ensemble des pays ibéro-américains afin de prévenir toute tentative de déstabilisation de gouvernements légitimement élus.

Communiqué spécial sur la question des îles Malvinas

Nous, chefs d'État et de gouvernement des pays ibéro-américains, réunis à Estoril (Portugal) à l'occasion du dix-neuvième Sommet ibéro-américain :

Réaffirmons la nécessité pour les Gouvernements de la République argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de reprendre, dans les meilleurs délais, les négociations en vue de trouver rapidement une solution à leur différend concernant la souveraineté sur les îles Malvinas, Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et sur les espaces maritimes environnants, dans le cadre des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des États américains, et dans le respect des buts et principes des Nations Unies énoncés dans la Charte, y compris le principe de l'intégrité territoriale.

Communiqué spécial d'appui à la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

Nous, chefs d'État et de gouvernement des pays ibéro-américains, réunis à Estoril (Portugal) à l'occasion du dix-neuvième Sommet ibéro-américain :

Réaffirmons que nous condamnons sans réserve tout acte de terrorisme – criminel et injustifiable – et réitérons notre volonté de combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, dans le strict respect du droit international, du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire; entendons notamment renforcer, à cette fin, nos législations nationales en tant que de besoin et encourager une coopération internationale agissante et efficace, afin de prévenir, d'élucider, de réprimer et de combattre toute manifestation de ce fléau.

Nous engageons également à prendre des mesures en vue de prévenir, de réprimer et de combattre le financement et la préparation de tout acte de terrorisme, et à refuser d'accorder l'asile à tout individu – instigateur, bailleur de fonds, auteur, promoteur ou participant – impliqué dans des actes de terrorisme, en faisant application de l'arsenal juridique international, y compris les conventions internationales et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil de sécurité de l'ONU.

Réaffirmons notre attachement à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, adoptée en septembre 2006, et réitérons notre volonté d'appliquer les principes qui y sont énoncés, de prendre toutes les mesures qui y sont proposées en tant que moyen le plus efficace de mettre fin à la menace que représente le terrorisme, et de veiller au respect absolu de l'État de droit autant que des droits de l'homme. Nous saluons également le travail effectué par l'équipe spéciale du Secrétaire général de l'ONU chargée de mettre en application la Stratégie afin de diffuser et de coordonner les activités du système des Nations Unies en vue d'appliquer pleinement ledit instrument.

Réaffirmons que ceux qui commettent des actes de terrorisme ne sauraient rester impunis et exhortons tous les États, dans le respect du droit international, à coopérer pleinement dans la lutte contre le terrorisme, en particulier avec les États sur le territoire desquels ou contre les citoyens desquels des actes de terrorisme sont commis, afin de repérer, d'appréhender, de ne pas receler et de traduire en justice, par application du principe *aut dedere aut judicare* et de leur propre législation nationale, quiconque encourage ou facilite le financement, la planification, la préparation ou la commission d'actes de terrorisme, accorde l'asile à de tels individus, ou participe ou tente de participer à de tels actes.

Exprimons notre solidarité avec les victimes et les proches des victimes des actes de terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, où qu'ils se produisent et quels qu'en soient les complices ou auteurs, commanditaires ou bailleurs de fonds, et quels que soient les prétextes invoqués pour justifier de tels crimes.

Exhortons tous les États à veiller, conformément au droit international, à ce que le statut de réfugié ou de requérant d'asile ne soit pas utilisé à des fins illicites par les bailleurs de fonds, auteurs, organisateurs ou commanditaires d'actes de terrorisme, et à ce que des motifs politiques ne soient pas invoqués pour rejeter les

demandes d'extradition d'individus recherchés par la justice à l'effet d'établir leur responsabilité dans des actes de terrorisme.

Réaffirmons les communiqués spéciaux sur le terrorisme adoptés lors des quatorzième, quinzième, seizième, dix-septième et dix-huitième sommets ibéro-américains, déplorons que le responsable de l'attentat terroriste qui, en octobre 1976, a abattu un avion de la compagnie Cubana de Aviación, provoquant la mort de 73 civils innocents, n'ait pas été poursuivi du chef de terrorisme, et soutenons les démarches entreprises pour obtenir son extradition ou sa poursuite en justice.

Réaffirmons que l'extradition est un outil essentiel à la lutte contre le terrorisme et exhortons les États saisis de demandes d'extradition de terroristes par des États membres de notre Communauté à instruire dûment celles-ci, dans le strict respect des textes applicables.

Invitons tous les États qui ne l'ont pas fait à envisager d'adhérer, d'urgence, à l'ensemble des conventions et protocoles relatifs à la lutte contre le terrorisme, afin de s'acquitter des obligations qui en découlent, ainsi qu'à l'ensemble des accords internationaux qui leur font obligation de prêter une assistance judiciaire ainsi que de juger et de punir en toute célérité et avec la rigueur voulue, dans le strict respect du droit international, des droits de l'homme et du droit international humanitaire, ainsi que de leur législation nationale, les bailleurs de fonds, commanditaires, complices et auteurs d'actes de terrorisme, en particulier ceux visant des moyens de transport public de passagers ou de marchandises, des représentations diplomatiques, des installations touristiques ou d'autres édifices publics.

Continuerons à œuvrer à l'adoption des mesures appropriées dans le respect de nos obligations découlant du droit international, afin de réprimer l'incitation à commettre des actes de terrorisme et de prévenir les agissements de ce type.

Demandons aux États d'œuvrer, au sein de l'ONU à s'entendre sur un texte de convention générale sur la lutte contre le terrorisme international et de le signer, en réglant les questions qui, à ce jour, entravent la mise au point d'un tel texte, y compris celles de la définition juridique et du champ d'application de la convention, afin d'en faire un instrument efficace de lutte contre le terrorisme. Nous nous engageons à continuer d'œuvrer activement avec les organes compétents du système des Nations Unies à prévenir et combattre le terrorisme.

Travaillerons à ce que la solidarité de la communauté internationale se traduise par la création, dans le cadre de l'ONU, d'un mécanisme concret d'assistance internationale aux victimes du terrorisme, et saluons comme mesure encourageante la tenue, en septembre dernier, du Colloque international sur l'aide aux victimes du terrorisme, convoqué par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Communiqué spécial sur la nécessité de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, et notamment à l'application de la loi dite Helms-Burton

Nous, chefs d'État et de gouvernement des pays ibéro-américains réunis à Estoril (Portugal) dans le cadre du dix-neuvième Sommet ibéro-américain,

Ayant à l'esprit les références à la question ci-dessus dans les déclarations publiées à l'issue de nos sommets précédents, et soucieux de réaffirmer et d'actualiser la teneur des communiqués adoptés sous le même titre à l'issue des sommets de Salamanque, de Montevideo, de Santiago du Chili et de San Salvador alors que nous abordons l'examen du thème « Innovation et connaissance » retenu pour le dix-neuvième Sommet ibéro-américain,

Réaffirmons une fois de plus que la cause du libre-échange et de la transparence du commerce international ne peut admettre l'application unilatérale de mesures coercitives qui font obstacle au bien-être des peuples, empêchent ceux-ci de profiter pleinement de la coopération internationale en matière d'innovation et de connaissance et entravent leur intégration;

Réaffirmons notre opposition la plus énergique à l'application de lois et de mesures contraires au droit international telles que la loi Helms-Burton et engageons le Gouvernement des États-Unis d'Amérique à mettre un terme à l'application de ce texte;

Demandons au Gouvernement des États-Unis d'Amérique de se conformer aux dispositions des 18 résolutions successives de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies sur la question et de lever le blocus économique, commercial et financier qu'il impose à Cuba.

Communiqué spécial sur la candidature du Portugal au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies

Les pays membres de la Conférence ibéro-américaine attachent une grande importance à l'élection de membres de la Conférence à des positions clés au sein des organisations internationales, car ces positions donnent plus de poids à notre communauté.

En conséquence, ils accueillent avec satisfaction la candidature du Portugal et d'autres pays ibéro-américains à un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies pour les années 2011 et 2012, lors du scrutin qui aura lieu en octobre 2010.

Communiqué spécial sur l'Alliance des civilisations

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ibéro-américains réunis à Estoril (Portugal) dans le cadre du dix-neuvième Sommet ibéro-américain

Réaffirment leur appui à l'initiative lancée en 2004 sous le nom d'« Alliance des civilisations », à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, par le Président du Gouvernement espagnol, M. José Luis Rodríguez Zapatero, avec le coparrainage du Premier Ministre de la Turquie, M. Recep Tyyip Erdogan, initiative qui est opérationnelle depuis 2005 et qui fait l'objet d'une résolution consensuelle de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'Alliance des civilisations a pour objet de promouvoir des politiques et des initiatives visant à renforcer le dialogue et les relations entre les différentes cultures, et par là même de favoriser le rapprochement et la recherche d'un consensus entre les États et les diverses composantes de sociétés hétérogènes.

Les actions menées dans le cadre de l'Alliance des civilisations suivent les recommandations du groupe de haut niveau composé de 20 experts issus de régions différentes dont le rapport a jeté, en 2006, les fondements théoriques de l'initiative, et elles ont pour priorités l'éducation, la jeunesse, les moyens de communication et les migrations.

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ibéro-américains se félicitent que plus de 100 États et organisations internationales aient adhéré à l'Alliance des civilisations par le truchement du « Groupe des Amis de l'Alliance des civilisations ». Ils se félicitent également de la décision prise par le Brésil d'organiser à Rio de Janeiro, les 28 et 29 mai 2010, le troisième Forum de l'Alliance des civilisations, qui fera suite aux Forums de Madrid en 2008 et d'Istanbul en 2009. Ils soulignent, dans ce contexte, l'importance qu'ils attachent à ce que tous les pays ibéro-américains participent au forum de Rio de Janeiro en 2010 et invitent les États qui ne sont pas encore membres du Groupe des Amis de l'Alliance des civilisations à y adhérer en adressant leur bulletin d'adhésion au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à New York ou à son Haut-Représentant, dont le siège est à Lisbonne.

Ils réaffirment de même leur appui aux propositions du Haut-Représentant du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Alliance des civilisations, M. Jorge Sampaio, qui tendent à élargir encore la portée de l'initiative et à l'inscrire dans une perspective universelle en réalisant un meilleur équilibre entre les régions en ce qui concerne l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Afrique et l'Asie.

Ils expriment leur appui aux travaux accomplis par l'Alliance des civilisations et soulignent l'importance des activités menées en rapport avec cette initiative par les États et les organisations internationales membres du Groupe des Amis, et en particulier l'UNESCO.

Ils se félicitent que l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies ait adopté à l'unanimité une résolution sur l'Alliance des civilisations qui exprime l'appui de la communauté internationale à cette initiative et aux travaux déjà réalisés, reconnaît l'importance du Groupe des Amis et encourage les Amis à poursuivre leur action en mettant en œuvre des projets concrets sur la jeunesse, l'éducation, les moyens de communication et les migrations, et ceci en collaboration avec les gouvernements, les organisations internationales, les fondations, le monde associatif et le monde des entreprises.

Communiqué spécial sur la coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire

Nous, chefs d'État et de gouvernement des pays ibéro-américains réunis à Estoril (Portugal) dans le cadre du dix-neuvième Sommet ibéro-américain,

Convenons qu'il importe que nous renforçons et élargissions le soutien politique que nous apportons à la question des pays à revenu intermédiaire dans les instances internationales de développement et que nous veillions au respect et à la réalisation effective des engagements pris dans le cadre des conférences sur la question tenues en Espagne, à El Salvador et en Namibie;

Considérons que les pays d'Amérique latine sont éminemment hétérogènes et que la catégorie de « pays à revenu intermédiaire » ne rend pas vraiment compte de leurs réalités sociales. La réalité socioéconomique des pays ibéro-américains en développement est suffisamment diverse pour justifier que la communauté internationale des donateurs offre à ces pays une coopération mieux ciblée, conforme à leurs niveaux et conditions de développement et dans le cadre de laquelle le revenu intérieur brut par habitant ne soit pas le seul critère pris en compte pour l'affectation des ressources.

En conséquence, nous estimons qu'il importe au plus haut point de veiller à la bonne application de la résolution sur la coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire que l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a adoptée sans vote à sa soixante-troisième session, en décembre 2008, et de continuer à promouvoir l'élaboration d'un plan d'action intégral pour concrétiser la coopération avec cette catégorie de pays;

Exhortons les pays développés et les organisations internationales à renforcer leur coopération avec les pays à revenu intermédiaire de façon à soutenir l'action que ceux-ci mènent au niveau national pour lutter contre la pauvreté et atteindre plus rapidement les objectifs du Millénaire pour le développement;

Décidons, sous les auspices des pays qui ont accueilli les conférences internationales sur la coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire, de continuer à soutenir les travaux menés sur cette question dans le cadre de l'action internationale de développement en vue de fixer les objectifs à atteindre ainsi que les prochaines mesures à prendre, y compris la convocation en temps utile de la prochaine conférence internationale des pays à revenu intermédiaire.

Communiqué spécial sur la lutte contre la corruption

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ibéro-américains réunis à Estoril (Portugal) dans le cadre du dix-neuvième Sommet ibéro-américain affirment :

Que la corruption continue de menacer la cohésion sociale, ce qui impose de resserrer la coopération entre les pays de la Communauté ibéro-américaine afin de consolider les efforts nationaux, régionaux et internationaux qui assurent l'efficacité des mesures et actions de prévention, de répression et d'élimination des actes de corruption;

Que la Convention des Nations Unies contre la corruption, qui compte déjà 141 États parties, constitue un progrès considérable du droit international dans la lutte contre la corruption, du fait qu'elle favorise l'adoption de mesures préventives, érige la corruption en infraction, facilite l'application de la loi et encourage la coopération internationale et l'assistance technique, en particulier aux fins du recouvrement de fonds que les États pourront investir dans le domaine social;

Que, dans le cadre de la troisième Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, qui s'est tenue à Doha (Qatar) du 9 au 13 novembre 2009, des décisions importantes ont été adoptées, parmi lesquelles celle de créer un mécanisme de suivi efficace, transparent, impartial et sans exclusive qui complète les mécanismes de suivi régionaux et internationaux déjà en place; et

Qu'il importe de soutenir à titre prioritaire les activités du Mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention interaméricaine contre la corruption (MESICIC) de l'Organisation des États américains, qui constitue un précieux outil de collaboration régionale pour prévenir et combattre la corruption.

Communiqué spécial sur l'initiative Yasuní-ITT

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ibéro-américains réunis à Estoril (Portugal) dans le cadre du dix-neuvième Sommet ibéro-américain

Saluent l'initiative ITT lancée par l'Équateur, dans laquelle ils voient une mesure volontaire efficace de lutte contre le changement climatique et de protection de l'un des endroits du monde les plus riches en diversité biologique.

Dans le cadre de cette initiative, l'Équateur suspendra l'extraction de 846 millions de barils de pétrole qui gisent dans le sous-sol du parc national Yasuní, permettant ainsi d'éviter l'émission dans l'atmosphère des 407 millions de tonnes métriques de carbone que produirait la combustion de ce pétrole.

Cette initiative aidera à faire respecter les cultures des peuples autochtones isolés vivant sur le territoire du parc Yasuní, contribuera au développement social et à la préservation de la nature et encouragera l'utilisation de sources d'énergie renouvelables.

Communiqué spécial sur le changement climatique

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ibéro-américains réunis à Estoril (Portugal) dans le cadre du dix-neuvième Sommet ibéro-américain :

Réaffirment leur conviction que le changement climatique est l'un des problèmes les plus pressants auxquels ils sont confrontés et qu'il faut lui apporter une réponse globale, efficace et immédiate, inspirée par la justice et l'équité. Ils soulignent que la lutte contre le changement climatique est un impératif qui doit cependant être entièrement compatible avec une croissance économique durable ainsi qu'avec la lutte contre la pauvreté et qu'elle doit répondre de façon adéquate aux besoins d'adaptation, en particulier ceux des pays en développement les plus vulnérables. La crise économique et financière actuelle ne saurait être invoquée pour justifier l'inaction face aux effets du changement climatique.

Les pays ibéro-américains s'engagent à participer activement à la quinzième Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à la cinquième Réunion des États parties au Protocole de Kyoto qui auront lieu à Copenhague au mois de décembre 2010. Dans ce contexte, ils s'engagent à coopérer en vue de conclure un accord international large, ambitieux et équilibré à Copenhague pour faire face au changement climatique et à ses conséquences.

Les pays ibéro-américains soulignent leur attachement aux principes des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives. Tous les États développés parties à la Convention doivent adopter de nouveaux et ambitieux objectifs nationaux quantifiés de réduction des émissions de gaz à effet de serre à moyen terme, en fonction de leurs capacités respectives. De leur côté, les pays en développement adopteront des mesures d'atténuation adaptées à leur situation nationale et soutenues par des apports adéquats de fonds et de technologies. Cet effort devra viser l'objectif mondial consistant à éviter un réchauffement de la planète supérieur à 2 °C avant la fin du siècle et se conformer aux recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

Les pays ibéro-américains soulignent que l'accord que doit adopter la Conférence de Copenhague doit s'appuyer de façon adéquate sur les piliers suivants : atténuation des effets, adaptation, financement et transfert de technologies.

Les pays ibéro-américains soulignent que les actions d'atténuation et d'adaptation des pays en développement aux effets nocifs du changement climatique doivent pouvoir s'appuyer sur des apports de fonds internationaux qui soient nouveaux, supplémentaires, suffisants et prévisibles, et lancent un appel aux pays développés pour qu'ils formulent des propositions en ce sens. Ils accueillent avec satisfaction, dans ce contexte, la proposition mexicaine de création d'un « fonds vert », mécanisme financier qui permettrait de déployer de façon efficace des mesures d'incitation économique en vue d'aider les pays en développement à participer plus énergiquement à l'effort mondial d'atténuation des effets du changement climatique. De même, ils accueillent avec satisfaction le lancement par le Brésil du « Fonds Amazonie », qui a pour objet de promouvoir des projets de prévention et de lutte contre la déforestation, ainsi que des projets de préservation et d'exploitation durable des forêts dans le biome amazonien.

Dans le même contexte, ils accueillent avec intérêt les propositions de la Bolivie tendant à créer une cour internationale de justice climatique, l'initiative du

Pérou tendant à créer un fonds de financement du reboisement, la proposition de l'Argentine tendant à créer, conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, un fonds abondé exclusivement par des fonds publics, comme le prévoit la Convention elle-même, l'initiative lancée par le Costa Rica sous le nom de « Paix avec la nature », ainsi que les actions et les efforts engagés par tous les pays ibéro-américains au service de la lutte contre le changement climatique.

Les pays ibéro-américains considèrent qu'il est indispensable que les pays développés accordent un soutien financier et technologique plus conséquent aux pays en développement pour lutter contre le changement climatique; ils soulignent le rôle clef que doivent jouer les financements publics si l'on veut que les pays développés réussissent à réduire sensiblement leurs émissions et que les pays en développement puissent prendre des mesures plus vigoureuses pour atteindre l'objectif mondial d'atténuation des effets du changement climatique. Ils reconnaissent aussi l'importance du rôle que le secteur privé pourra jouer dans l'appui à apporter aux actions d'atténuation et à l'adoption de technologies propres.

Ils conviennent de promouvoir et d'encourager par des mesures d'incitation l'utilisation de sources d'énergie renouvelables et de lutter contre le changement climatique.

Les pays ibéro-américains se félicitent de la tenue au Mexique, à la fin de 2010, de la seizième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et ils s'engagent à participer de façon constructive à la préparation de cette conférence. Ils accueillent avec satisfaction la proposition du Brésil d'organiser à Rio de Janeiro, en 2012, un sommet sur l'environnement et le développement durable (Rio+20).

Communiqué spécial sur la Banque interaméricaine de développement

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ibéro-américains réunis à Estoril (Portugal) dans le cadre du dix-neuvième Sommet ibéro-américain

Expriment leur soutien à la Banque interaméricaine de développement dans son rôle d'institution financière régionale, et en particulier dans sa mission de promotion de projets d'équipement économique et social visant à faciliter le développement de leurs pays. Ils approuvent les bonnes pratiques qui permettent d'apporter des solutions adéquates aux problèmes posés par la crise financière et économique internationale, dont il a été également question au cours du Sommet. Ils favorisent, dans ce contexte, une augmentation substantielle du capital de la Banque interaméricaine de développement et de la Banque mondiale, qui doit mettre à la disposition de ces institutions des moyens suffisants pour qu'elles puissent s'acquitter de leur mission de financement du développement. Ils souhaitent résolument que le processus d'augmentation substantielle du capital de la Banque interaméricaine de développement aboutisse dès la prochaine Assemblée des gouverneurs, convoquée pour le mois de mars 2010, et que le processus de réforme de la Banque mondiale aboutisse dès ses réunions d'avril 2010; ils entendent également contribuer à l'adoption de mesures d'économie et de rationalisation des pratiques de ces deux institutions. Dans ce contexte, ils expriment leur volonté de participer et de contribuer activement à une ample et profonde réforme de l'architecture financière internationale. Ils réaffirment qu'il faut réaliser de manière simultanée les augmentations du capital ordinaire, du Fonds des opérations spéciales et du Mécanisme de dons. Nous considérons qu'il faut sans plus attendre prévoir les contributions et les dispositions qui permettront d'abonder de façon durable le Fonds des opérations spéciales et le Mécanisme de dons, en accord avec les besoins de financement des pays à faible économie et vulnérables et en prêtant une attention particulière à leurs besoins spéciaux de développement. Pour cela, il faudra que les contributions des pays membres soient guidées par une juste distribution des charges entre les différents acteurs, en fonction de leur taille et de leur situation.

Ils se déclarent résolus à faire en sorte que les activités de la Banque aient un impact plus important sur le développement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes grâce à des mesures de suivi et d'évaluation de l'efficacité de ces activités qui permettront aussi de garantir que les ressources engagées par les contributeurs seront administrées de façon transparente, éthique et responsable.

En conséquence, nous engageons les membres du G-20 et tous les actionnaires de la Banque à soutenir une augmentation de son capital suffisamment substantielle pour lui permettre non seulement de satisfaire la demande attendue de crédits, mais encore de jouer un rôle anticyclique afin qu'elle puisse réagir rapidement en temps de crise; nous les engageons également à soutenir un large programme de réformes institutionnelles qui devraient être adoptées au plus tard à l'Assemblée annuelle qui se réunira au Mexique en 2010.

Communiqué spécial exprimant la solidarité des pays ibéro-américains avec le peuple et le Gouvernement d'El Salvador suite aux récentes catastrophes naturelles survenues dans ce pays

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ibéro-américains réunis à Estoril (Portugal) dans le cadre du dix-neuvième Sommet ibéro-américain

Expriment de nouveau leur solidarité avec le peuple et le Gouvernement d'El Salvador suite aux lourdes pertes humaines et matérielles provoquées par les pluies torrentielles de l'ouragan Ida.

Nous prions le Secrétariat général ibéro-américain d'encourager, en collaboration avec le Gouvernement d'El Salvador, l'octroi d'aides bilatérales ou multilatérales au relèvement et à la reconstruction de l'infrastructure des zones touchées et au rétablissement des services essentiels.

Communiqué spécial sur la consolidation de la démocratie et les prochaines élections générales dans l'État plurinational de Bolivie

Nous, chefs d'État et de gouvernement des pays ibéro-américains réunis à Estoril (Portugal) dans le cadre du dix-neuvième Sommet ibéro-américain,

Adressons nos félicitations et exprimons notre soutien au Gouvernement et au peuple boliviens pour la tenue, le 25 janvier 2009, du référendum constitutionnel et fondateur par lequel le peuple bolivien a approuvé la nouvelle Constitution de l'État plurinational de Bolivie, qui consolide le dialogue et la concertation engagés entre les différentes forces politiques et les différents secteurs de la société civile bolivienne et renforce la démocratie.

De même, nous souhaitons au peuple bolivien le plus grand succès pour les élections générales qui se dérouleront le 6 décembre prochain, conformément aux dispositions de sa nouvelle constitution.

Communiqué spécial sur l'enlèvement de coopérants espagnols

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ibéro-américains réunis à Estoril (Portugal) dans le cadre du dix-neuvième Sommet ibéro-américain

Condamnent énergiquement l'enlèvement de trois coopérants espagnols en Mauritanie;

Exigent que ces coopérants soient mis en liberté immédiatement et expriment leur solidarité avec le Gouvernement et le peuple espagnols ainsi qu'avec les familles des victimes.
